

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/09/2024 - 27963 - 2023 B 02519 - 949 141 246 - 2A Évènements Concept

2A EVENEMENTS CONCEPT

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social : 17 Place du Chanoine Hérroux, 93330 Neuilly Sur Marne

R.C.S. : 949141246 BOBIGNY

27967

COMPTES ANNUELS

Exercice du 16 février 2023 au 31 décembre 2023

Monsieur Abdelaziz ABALLECHE en qualité de président et représentant légale de la société :

- Certifie que les documents comptables transmis sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale.
- Les comptes annuels et annexes sont présenté conforme à la loi, ci-joint en format de Liasse Fiscale et comptable.

M Abdelaziz ABALLECHE,

Président SAS 2A EVENEMENTS CONCEPT



Bilan Actif

2A Evènements Concept

Période : Du 16/02/2023 au 31/12/2023
Afficher le relevé des anomalies : Oui

		Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/2023
	Actif circulant			
Créances				
Clients et comptes rattachés		420		420
Etat taxes sur chiffre d'affaires		160		160
Trésorerie				
Disponibilités		62 147		62 147
		Total II		62 726
	Total actif	62 726		62 726

Bilan Passif

2A Evènements Concept

Période : Du 16/02/2023 au 31/12/2023
 Afficher le relevé des anomalies : Oui

			Net au 31/12/2023
	Capitales propres		
Capital social ou individuel			1 000
Résultat de l'exercice			38 368
		Total I	39 368
	Dettes		
- Associés			9
- Etat impôts sur les bénéfices			7 837
- Etat taxes sur chiffre d'affaires			6 072
Autres dettes			420
		Total V	14 338
	Total passif		53 706

Compte de résultat

2A Evènements Concept

Période : Du 16/02/2023 au 31/12/2023
Afficher le relevé des anomalies : Oui

		Du 16/02/2023 au 31/12/2023	% C.A.
	Produits d'exploitation		
Production vendue		86 457	100
	Total	86 457	100
	Charges d'exploitation		
Achats de m. p. & aut. approv.		4 829	5
Autres achats & charges ext.		35 002	41
	Total	40 235	47
	Résultat d'exploitation	46 225	88
	Résultat courant	46 225	88
Produits exceptionnels		1	0
Charges exceptionnelles		1	0
	Résultat exceptionnel	0	0
Impôts sur les bénéfices		7 837	9
	Résultat de l'exercice	38 388	44

Liste des comptes non affectés

N° de compte

NEANT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION

M FECCI Marcelo
78 Avenue Président Roosevelt escalier B, porte 38
93360 NEUILLY PLAISANCE
FRANCE

N° d'adhérent : 20111280038787

Pour le compte de :
SAS 2A EVENEMENTS CONCEPT
17 PLACE DU CHANOINE HEROUX
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

N° SIREN : 949 141 246
Période déclarée : 16/02/2023 au 31/12/2023
Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (*applicable à compter du 31/12/2023*)

Annexe N° 2033-A (*applicable à compter du 31/12/2023*)

Annexe N° 2033-B (*applicable à compter du 31/12/2023*)

Annexe N° 2033-C (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2033-D (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2033-E (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2033-F (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2033-G (*applicable à compter du 31/12/2021*)

Annexe N° 2059-H (*applicable à compter du 31/12/2017*)

Annexe N° 2059-I (*applicable à compter du 31/12/2017*)

Annexe N° 2069-RCI (*applicable à compter du 31/12/2023*)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie 17 Place du Chanoine Héroux
Code postal 93330 Ville NEUILLY SUR MARNE
Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

AGENCEMENT LIEUX DE VENTE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice Imposable au taux normal	9 037	Bénéfice Imposable à 15%	37 188	Déficit (report du 2033-B)
-----------------------------------	-------	--------------------------	--------	----------------------------

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité Informatisée ? Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé dallybiz dvalto

AUTRES INFORMATIONS

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I) I
Forme juridique ou titre M Nom et prénom ou dénomination FECCI MARCELO
Numéro, type et nom de voie 78 AV DU PDTE ROOSEVELT
Code postal 93360 Ville NEUILLY PLAISANCE
N° téléphone 0954907649 Pays FRANCE

Bilan simplifié

A - ACTIF

2 - Actif circulant		
Créances (2) clients et comptes rattachés	420	420
Créances autres (3)	160	160
Disponibilités	52 147	52 147
TOTAL II	52 727	52 727
TOTAL GENERAL (I + II)	52 727	52 727

B - PASSIF

1 - Capitaux propres		
Capital social ou individuel		1 000
Résultat de l'exercice		38 388
TOTAL I		39 388
3 - Dettes (4)		
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	5 072	12 909
Comptes courants d'associés		10
Autres dettes		420
TOTAL III		13 339
TOTAL GENERAL (I + II + III)		52 727

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	86 457
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	86 457
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			4 629
Autres charges externes			35 603
		Total des charges d'exploitation (II)	40 232
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			46 225
	Produits exceptionnels (IV)		1
Produits et charges divers	Charges exceptionnelles (VI)		1
	Impôts sur les bénéfices (VII)		7 837
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			38 388

B - RÉSULTAT FISCAL

	38 388
Réintégrations de l'exercice	
Réintégrations diverses	7 837
	46 225
	46 225

23/07/2024 15:57

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	21 279
Montant de la TVA déductible sur biens et services <i>(sauf immobilisations)</i>	7 645

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		86 457
	TOTAL 1	86 457
Achats		4 629
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		35 603
	TOTAL 3	40 232
Calcul de la valeur ajoutée (<i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i>)		46 225
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE		46 225

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MME		
Nom et prénom	DE OLIVEIRA PEREIRA STEPHANIE	Nom marital	
Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	50,00%
Date de naissance	01/11/1978	Pays de naissance	FRANCE
1 Code postal de naissance	93330	Commune de naissance	NEUILLY SUR MARNE
Numéro, type et nom de voie	17 PLACE DU CHANOINE HEROUX		
Code postal	93330	Ville	NEUILLY SUR MARNE
Pays	FRANCE		
Titre	M		
Nom et prénom	ABALLECHE ABDELAZIZ	Nom marital	
Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	50,00%
Date de naissance	12/05/1978	Pays de naissance	ALGERIE
2 Code postal de naissance	99	Commune de naissance	AKBOU
Numéro, type et nom de voie	17 PLACE DU CHANOINE HEROUX		
Code postal	93330	Ville	NEUILLY SUR MARNE
Pays	FRANCE		

23/07/2024 15:57

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



23/07/2024 15:57

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



23/07/2024 15:57

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



2A EVENEMENTS CONCEPT

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social : 17 Place du Chanoine Héroux, 93330 Neuilly Sur Marne

R.C.S. : 949141246 BOBIGNY

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2024

Assistent :

Madame Stéphanie De Oliveira Pereira, détenant 50 actions représentant 50% du droit de vote.

Monsieur Abdelaziz ABALLECHE, détenant 50 actions représentant 50% du droit de vote.

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur ABALLECHE préside la séance en qualité de président associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer :

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

1. Copie de lettres de convocation ;
2. Feuille de présence ;
3. Rapport de gestion de la gérance ;
4. Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
5. Rapport spécial concernant les conventions réglementées ;
6. Textes de questions écrites adressés par les associés ;
7. Textes de projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation de comptes de de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affectation du résultat ;
- Rapport spécial concernant les conventions réglementées ;
- Approbations de ces conventions ;
- Quitus au président ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture des documents indiqués ci-dessus.

AA
500

2A EVENEMENTS CONCEPT

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social : 17 Place du Chanoine Hérroux, 93330 Neuilly Sur Marne

R.C.S. : 949141246 BOBIGNY

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, lequel font apparaître un résultat bénéfice net comptable de 38.388 euros.

Cette résolution mis aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée Générale, approuve le rapport de gestion présenté par le président.

Cette résolution mis aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, faisant ressortir un résultat bénéfice distribuable de 38.388 euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de la façon suivant :

- 100,00 euros seront comptabilisés en réserve légale pour satisfaire l'obligation du 10% du capital.
- La société distribuera un dividende brut en 2024, de 30.000 euros.
- Le solde du résultat bénéfice distribuable de 8.288 euros sera reportée à nouveau en attendant des nouvelles résolutions.

Cette résolution mis aux voix, est approuvée à l'unanimité.

AA
SPD

2A EVENEMENTS CONCEPT

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social : 17 Place du Chanoine Héroux, 93330 Neuilly Sur Marne

R.C.S. : 949141246 BOBIGNY

Résolution n°4

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant les conventions de la nature de celles visées aux articles L223-19 et L223-20 de code de commerce et notamment confirme que aucune convention interdit relevant de l'article L. 223-21 du Code de commerce n'a été conclu entre la société et ses gérants du code de commerce, l'assemblée prend acte purement et simplement.

Cette résolution mis aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée constate qu'aucune rémunération n'a été prise par le gérant pour l'exercice 2023.

L'Assemblée confirme la prise en charge par la société des frais de représentation et déplacement engagés par les associés pendant l'exercice, en s'assurant que ces frais correspondent aux besoins de l'entreprise pour assurer le fonctionnement normal et le développement de ses affaires et qui ont été dûment remboursés contre la présentation des justificatifs ou payés directement avec chèque ou carte bancaire de la société.

Cette résolution mis aux voix, est approuvée à l'unanimité.

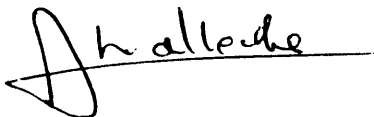
Résolution n°6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à M Abdelaziz ABALLECHE, porteur d'une copie ou extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

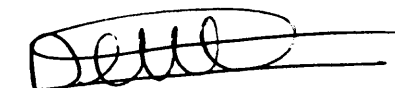
Cette résolution mis aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.



M Abdelaziz ABALLECHE



Mme Stéphanie DE OLIVEIRA